



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Le Directeur général

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 44501 MEE / DGEE / DV3E / BAPSS

PIRAE, le - 3 OCT. 2023

Affaire suivie par :

*Bureau des Activités Physiques et Sportives scolaires et
de la Sécurité des écoles et des établissements
40 46 27 94 / eps@education.pf*

à

**Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles du premier degré public et des CJA
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement de l'enseignement public et de l'enseignement privé**

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale
s/c de Monsieur le directeur diocésain de l'enseignement catholique
s/c de Monsieur le directeur général de l'enseignement protestant
s/c de Monsieur le directeur de l'enseignement adventiste

Objet : Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), actualisation 2023/2024

P.J. : Note technique : Procédure d'actualisation du PPMS

Le chef d'établissement, pour le 2nd degré et l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription, pour le 1^{er} degré, communiquent le/les PPMS à la DGEE et au maire de la commune d'implantation.

Les délais de transmission sont les suivants :

- **Vendredi 24 novembre 2023** : Retour circonscription pour les écoles
- **Vendredi 01 décembre 2023** : Retour DGEE et Commune pour les circonscriptions et les établissements

Pour rappel, l'exercice reste la seule validation des PPMS.

Vous trouverez sur le site EPS (<https://eps.education.pf/>) le dossier numérique destiné à l'actualisation du plan particulier de mise en sécurité (PPMS) des écoles et établissements scolaires de Polynésie Française.

Je sais pouvoir compter sur votre sens des responsabilités et votre collaboration.

Copies :

MEE 1
DGEE 1
DV3E 1
DAPE 1
VR 1

Pour le Ministre et par délégation



Éric TOURNIER